

LOCATION TOUR D'ÉTAIEMENT ALLROUND TG60 AVEC SYSTÈME TWIXBEAM



09-2023
DOC0288

Certifiée selon
DIN EN ISO 9001:2008
TÜV-CERT.

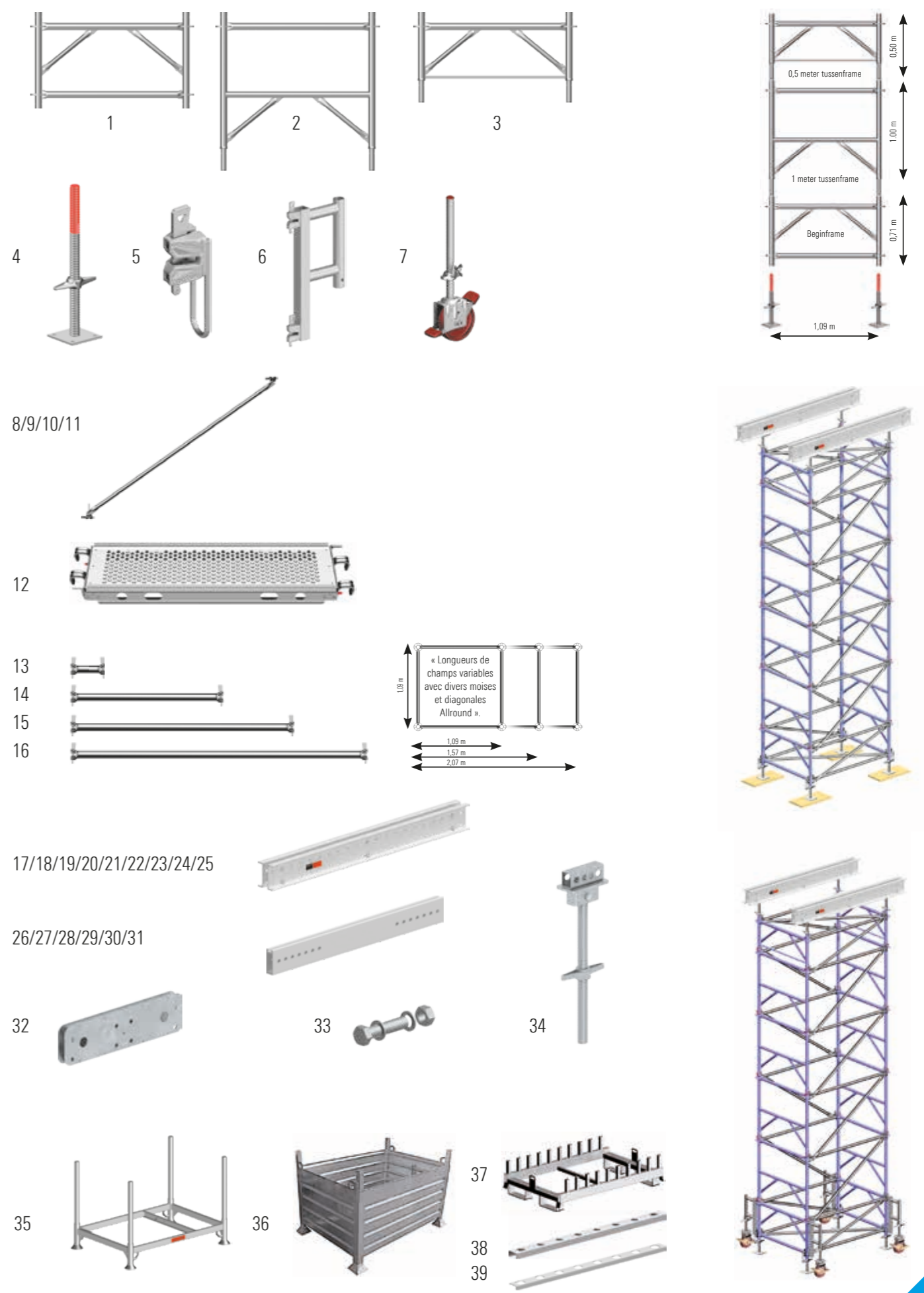











**MATÉRIEL DE LOCATION TG60
ET SYSTÈME TWIXBEAM**



	DESCRIPTION	DIMENSIONS (M)	POIDS (KG)	ARTICLE (RÉF.)	
CADRES ÉTAIEMENT					
1	Cadre de départ	0.71 x 1.09	15,9	2602/034	
2	Cadre de jonction	1.00 x 1.09	17,7	2602/035	
3	Cadre de jonction	0.50 x 1.09	13,0	2602/036	
SOCLES RÉGLABLES					
4	Socle réglable lourd		6,7	5602/060	
5	Attache pour socle réglable TG60		0,8	2602/033	
6	Adaptateur pour roue pivotante		6,4	2602/040	
7	Roues pivotantes T12 1000 kg		6,3	1260/201	
DIAGONALES					
8	Diagonale LW	1.09 x 0.50	4,0	2680/109	
9	Diagonale LW	1.09 x 1.00	4,8	2681/109	
10	Diagonale LW	2.07 x 0.50	7,2	2680/207	
11	Diagonale LW	2.07 x 1.00	7,4	2681/207	
PLANCHERS EN ACIER					
12	Plancher en acier T9 application-tube	1.09 x 0.32	9,4	3862/109	
MOISES					
13	Moise LW	0.25	1,4	2601/025	
14	Moise LW	1.09	4,0	2601/109	
15	Moise LW	1.57	5,5	2601/157	
16	Moise LW	2.07	7,0	2601/207	
TWIXBEAM					
17	Poutres de soutien en aluminium	0.80	11,6	4041/080	
18	Poutres de soutien en aluminium	1.70	23,1	4041/170	
19	Poutres de soutien en aluminium	2.10	27,6	4041/210	
20	Poutres de soutien en aluminium	2.60	34,6	4041/260	
21	Poutres de soutien en aluminium	3.10	40,3	4041/310	
22	Poutres de soutien en aluminium	3.60	47,3	4041/360	
23	Poutres de soutien en aluminium	4.60	60,0	4041/460	
24	Poutres de soutien en aluminium	5.60	72,6	4041/560	
25	Poutres de soutien en aluminium	6.60	85,3	4041/660	
26	Poutre d'insertion en aluminium	0.49	3,4	4042/049	
27	Poutre d'insertion en aluminium	0.91	6,3	4042/091	
28	Poutre d'insertion en aluminium	1.27	8,9	4042/127	
29	Poutre d'insertion en aluminium	1.75	12,4	4042/175	
30	Poutre d'insertion en aluminium	2.25	15,9	4042/225	
31	Poutre d'insertion en aluminium	2.75	19,5	4042/275	
32	Connecteur Twixbeam	0.80	16,4	4041/001	
33	Boulon avec écrou (10 pcs.)	M20x90	3,8	4041/004	
34	Broche pivotante 60 solide	0.60	8,2	4041/002	
PALETTES TUBULAIRES ET BACS DE RANGEMENT					
35	Palette tubulaire125	1.25 x 0.85	40,3	5105/125	y compris
36	Bac de rangement	1.25 x 0.85	68,0	9650/004	y compris
37	Palette d'empilage pour cadres TG60	1.20 x 1.10	53,7	5113/003	y compris
38	Fixation U profil TG60 pour palette cadre		3,9	5113/004	y compris
39	Fixation L profil TG60 pour palette cadre		3,4	5113/005	y compris

* Le prix de la location s'élève à 5 % par période de 4 semaines des prix bruts, hors TVA, comme mentionné sur la liste de prix Layher en vigueur. D'éventuels changements de prix pendant la période de location entraînent automatiquement l'adaptation du prix de la location. À partir de la 9e semaine, le prix de la location s'élève à 2,5 % des prix bruts par 4 semaines. Le montant de la location est de minimum 1 000 € par 4 semaines et par commande. Les frais de transport sont répercutés. Le matériel d'emballage, comme les palettes et les bacs de rangement, sont inclus de manière standard.



	Échafaudage Blitz
	Échafaudage Allround
	Accessoires indépendants
	Systèmes de protection
	Systèmes d'étaie
	Systèmes pour événementiel
	Échafaudages roulants
	Échelles et escabeaux
	Software

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

1. Le matériel TG60 et Twixbeam loué est spécifié sur les factures de location de Layher.
2. Le prix de la location s'élève à 5 % par période de 4 semaines des prix bruts, hors TVA, comme mentionné sur la liste de prix Layher en vigueur. D'éventuels changements de prix pendant la période de location entraînent automatiquement l'adaptation du prix de la location.
3. À partir de la 9^e semaine, le prix s'élève à 2,5 % des prix bruts par 4 semaines.
4. Le montant de la location est de 1 000 € minimum par 4 semaines et par commande.
5. La location débute le jour de la livraison du matériel et se termine le jour où le matériel est de retour dans les entrepôts de Layher à Raamsdonksveer et Meppel (NL) ou Kontich (B).
6. La période de location minimale est fixée à 8 semaines. Si le matériel loué est restitué dans les 8 semaines, un total de 8 semaines sera malgré tout facturé.
7. Le client est redevable du paiement normal même pendant les vacances, les jours fériés officiels, les journées inoccupées, en cas d'empêchement dû à la pluie ou au gel ou en cas de grève.
8. Layher se réserve le droit de ne pas prolonger le contrat à l'échéance du délai convenu.
9. Les frais de transport pour la livraison et l'enlèvement sont à la charge du client. Les frais de transport incluent 1 heure de chargement par camion et 1,5 heure par ensemble routier. En cas de dépassement de ce délai, 50 € par heure seront facturés.
10. Lors de la livraison du matériel, celui-ci devra immédiatement être vérifié par le client quant à la quantité, la qualité et l'état.
11. Si le client n'informe pas Layher par écrit d'éventuels défauts dans les 2 jours suivant la réception, le matériel sera considéré comme étant complet et dûment accepté.
12. Délai de livraison et disponibilité : à convenir ensemble.
13. Facturation : à la fin de chaque période de 4 semaines ; à des dates fixes toutes les 4 semaines.
14. Jusqu'à la dénonciation du contrat, le client fournira une autorisation permanente à Layher pour l'encaissement automatique par virement des montants dus, 30 jours suivant la date de facture.
15. Le matériel TG60 et Twixbeam loué reste la propriété de Layher. Le client se déclare expressément d'accord pour que la réserve de propriété porte sur tout le matériel TG60 et Twixbeam, sans distinction, qui est présent chez le client. Le client s'engage à informer immédiatement Layher, par lettre recommandée, de toute saisie ou de tout recours de tiers sur le matériel.
16. Le matériel à retourner devra être propre et rangé sur les palettes tubulaires et dans les bacs de rangement prévus à cet effet. Le matériel endommagé ou manquant sera facturé au client au prix du matériel neuf en vigueur le jour de la restitution. Le matériel marqué et pourvu d'une quelconque indication de propriété n'est pas accepté. Les heures nécessaires pour le nettoyage ou le rangement seront facturées au client.
17. Les Conditions générales de Layher s'appliquent au présent contrat, à l'exclusion de toutes autres conditions.
18. Une caution doit être versée qui est remboursée une fois que le client a rempli toutes ses obligations.
19. Le matériel est mis à disposition dès réception de la caution et des formulaires d'encaissement automatique et une fois que le contrat de location dûment signé a été reçu par nos soins.
20. Le matériel peut uniquement être utilisé aux fins auxquelles il est destiné et ne peut pas être surchargé. Le client prendra soin du matériel et de son bon fonctionnement.
21. Le matériel ne peut jamais être utilisé à des endroits où l'usage et/ou la présence dudit matériel entraîne un quelconque risque pour le matériel. Il est interdit d'exporter le matériel hors du Benelux, sans l'accord écrit préalable de Layher.
22. Layher a le droit, pendant la durée du contrat, de contrôler l'état du matériel ainsi que la manière dont le travail est effectué avec le matériel. À cette fin, le client accorde d'ores et déjà l'autorisation inconditionnelle et irrévocable à Layher, ou à un tiers désigné par ce dernier, d'accéder au matériel.

Layher® 

Plus de possibilités. Le système d'échafaudage.

Layher N.V.
Mouterij 6
2550 KONTICH (B)
+32 (0)15 31 03 39
mail@layher.be
www.layher.be

Layher B.V.
Lissenveld 18
4941 VL RAAMSDONKSVEER (NL)
+31 (0)162 58 68 00
mail@layher.nl
www.layher.nl